Zeitschrift: Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 19 (1991-1999)

Heft: 2: Le Grand tétras Tetrao urogallus : statut et conservation des populations du Jura vaudois

Artikel: Contribution à l'étude et à la protection des Grands tétras du Jura vaudois

Autor: Dändliker, Gottlieb / Durand, Patrick / Naceur, Najla

Kapitel: 5: Vers une stratégie de protection de l'espèce

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260088

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

–les zones au climat le plus rigoureux ont souvent gardé de bonnes densités de Grands tétras;

–les densités de prédateurs sont variables (dans le temps et l'espace) et relativement mal connues ce qui en rend l'analyse difficile. Ces densités semblent actuellement élevées;

L'analyse des différentes problématiques permet de préciser et de confirmer ces observations:

–l'évolution du milieu et l'augmentation du dérangement sont les principales causes de régression de l'espèce dans le Jura vaudois. Dans de nombreux cas, l'un de ces deux facteurs suffit à expliquer la raréfaction de l'espèce, et il y a souvent des cas de synergie. Les mécanismes de ces impacts négatifs sont relativement bien identifiés;

–quant au climat et aux prédateurs, s'ils ont pu contribuer à l'évolution constatée, ils ne paraissent pas en être les facteurs déterminants, mais doivent être considérés comme des facteurs aggravants.

5. Vers une stratégie de protection de l'espèce

5.1. *Bilan de la situation actuelle*

Les informations réunies dans le cadre de cette étude ont mis en évidence l'importance exceptionnelle de la population vaudoise pour la survie de l'espèce dans le Jura. Toutefois, comme les autres populations, son déclin est sérieusement amorcé et un effort de sauvegarde important sera nécessaire pour assurer sa conservation. Du point de vue de la conservation du patrimoine naturel, sa disparition du canton représenterait un échec majeur. Le constat de déclin établi dans ce rapport n'est pas une nouveauté. Différentes initiatives ont déjà été prises par des administrations, des associations de protection et par des particuliers pour essayer d'y remédier, surtout au niveau de la limitation des dérangements. Si ces mesures se sont avérées le plus souvent positives localement, elles ont été largement insuffisantes pour enrayer le processus de régression.

Actuellement, la protection du Grand tétras dans le Jura fait l'objet d'un important effort de recherche et de protection dans les départements français voisins, financé notamment par la Communauté Européenne. D'autre part, le canton de Neuchâtel a manifesté sa volonté de devenir plus actif dans la protection de l'espèce, afin de prévenir une extinction totale dans le canton. Le contexte intercantonal et transnational paraît donc favorable à la réussite d'un programme d'envergure en faveur des populations vaudoises de Grands tétras et viendrait compléter les efforts déployés pour les populations voisines.

5.2. *Délimitation et hiérarchisation des zones de protection*

Les zones prioritaires pour la protection du Grand tétras au niveau cantonal ont été délimitées sur la base:

–de l'analyse de la végétation et la cartographie des secteurs favorables au Grand tétras (décrite au chapitre 3);

–des informations réunies sur les différentes populations de Grands tétras

(en particulier la compilation des résultats sur la répartition et les effectifs des places de chant).

Cette zonation se répartit en deux catégories:

a.–*Sanctuaires pour Grand tétras:*

Il s'agit de zones présentant au moins deux des caractéristiques suivantes:
–milieu très favorable au Grand tétras;
–présence de places de chant dans un périmètre d'environ 1 km;
–présence régulière et importante de Grands tétras, au moins à certaines périodes de l'année;

Il s'agit là des parties du canton les plus riches et les plus favorables pour le Grand tétras. Ces sanctuaires doivent bénéficier d'une priorité absolue en matière de protection. Ce sont des zones «rouges» où le maximum d'effort devrait être mis en œuvre pour favoriser le maintien ou l'augmentation des effectifs de l'espèce. Le tracé de ces sanctuaires a été fait de manière restrictive: des secteurs encore fort bien fréquentés il y a quelques années, mais abandonnés depuis, n'ont pas été retenus.

b.–*Périmètres à Grand tétras:*

Les périmètres à Grands tétras englobent et complètent les secteurs comprenant des zones favorables à l'espèce mais qui n'ont pas la même valeur prioritaire, car une évolution défavorable du milieu et/ou une pression de dérangement trop importante ont entraîné une diminution considérable des effectifs. Leur potentiel reste cependant important.

Ce sont souvent des ensembles vastes de plusieurs centaines ou milliers d'hectares, qui recouvrent une mosaïque d'habitats de valeur inégale pour le Grand tétras. Ces périmètres doivent être considérés comme des zones globalement sensibles. C'est à cette échelle que tous les projets d'aménagement doivent prendre en compte les impératifs de protection de l'espèce.

Dans une telle démarche de zonage un certain arbitraire est inévitable quant aux limites exactes des frontières de chaque zone. Si la délimitation des sanctuaires est souvent précise grâce à la présence de places de chant, celle des périmètres laisse la part à une certaine interprétation. Ainsi, des zones à priori favorables au Grand tétras ont été écartées, les pressions de loisirs étant telles que des mesures de protection paraissent inapplicables. Il n'est pas exclu que des Grands tétras soient observés occasionnellement à l'extérieur des périmètres. En effet, des modifications importantes du milieu (suite par exemple à des coupes ou des chablis) peuvent se répercuter sur la distribution des Grands tétras. Il est donc possible que ces tracés subissent des adaptations mineures dans le futur.

Les périmètres à Grand tétras renferment l'habitat de la quasi-totalité des Grands tétras du canton de Vaud. Ils sont au nombre de 8 et couvrent 227 km^2, dans lesquels la protection du Grand tétras devrait être prise en compte avec toutes les activités humaines et intégrée à tous les projets d'aménagement.

Ces périmètres ont été cartographiés sur un jeu de cartes au 1:25'000 comportant les limites des parcellaires forestiers et déposé à la Conservation de la faune. Des extraits peuvent être mis à la disposition des professionnels concernés.

Les sanctuaires à Grand tétras couvrent les meilleurs secteurs de chaque périmètre. Ces sanctuaires couvrent une surface de 115 km^2, soit environ 3.5% de la surface cantonale (3200 km^2) ou 12% de sa surface forestière (900 km^2, ROBERT 1992). Ces sanctuaires abritent l'ensemble des places de chant connues et la grande majorité de la population de Grands tétras. Dans ces surfaces, la problématique Grand tétras mérite une priorité particulière sur le plan de la gestion. Dans les Vosges (France), la surface des zones d'actions prioritaires Grand tétras (à caractère de réserve), soumise à des directives sylvicoles et d'utilisation pour les loisirs très strictes, est du même ordre de grandeur, soit environ 120 km^2.

En raison des engagements de confidentialité pris auprès des fournisseurs d'observations et de la forte pression des curieux et photographes, il n'est pas prévu de diffuser l'emplacement de ces sanctuaires. Ils ont toutefois été cartographiés sur un jeu de cartes confidentielles à la disposition des autorités cantonales chargées de la conservation de la faune.

Dans le contexte de la chaîne jurassienne, l'étude fonctionnelle des différents sanctuaires et périmètres à Grand tétras définis par notre analyse permet de compléter leur qualification en distinguant (voir figure 3):

–trois *noyaux de population,* composés d'un ou plusieurs sanctuaires entourés ou bordés de périmètres qui doivent servir de zones tampons. Ces noyaux abritent des populations de plusieurs dizaines d'individus avec un réseau de places de chant et sont encore parfaitement fonctionnels. Ils constituent les bastions de l'espèce dans le Jura vaudois. Il n'existe plus actuellement, dans le reste du Jura suisse, de noyaux de population comparables.

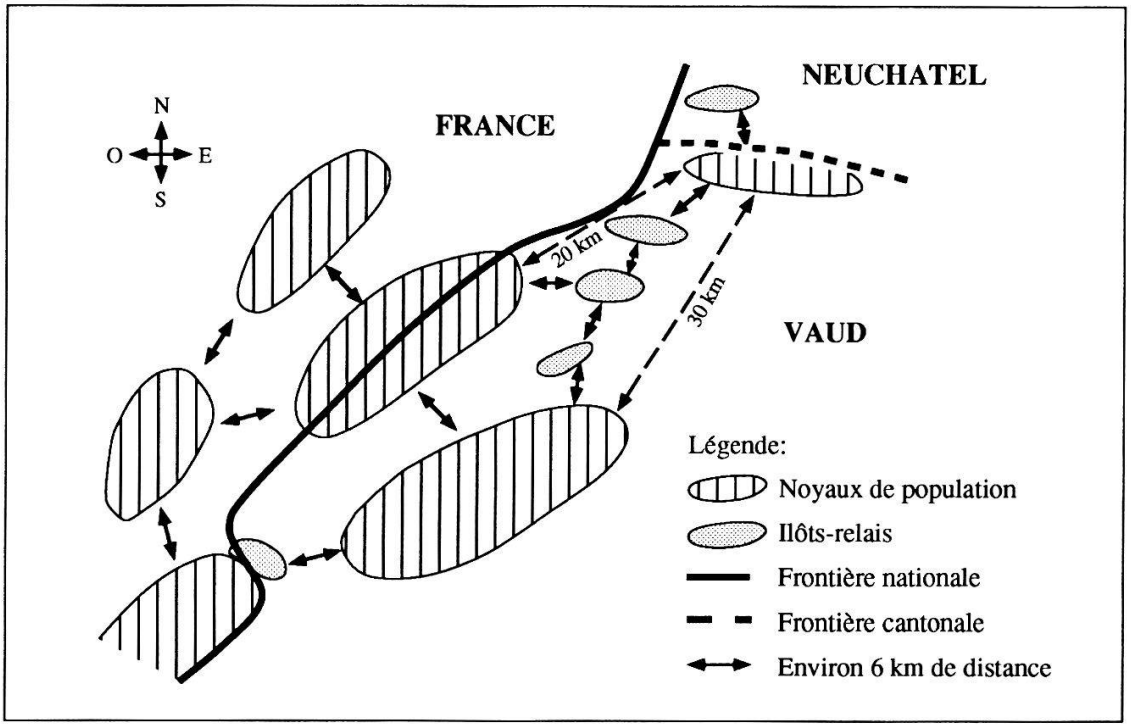

Figure 3.–Répartition spatiale de la métapopulation jurassienne de Grand tétras (partielle et schématique). Noter l'isolement de la population nord-vaudoise en l'absence d'îlots-relais.

–trois *îlots-relais*, composés de périmètres à Grand tétras, avec un ou plusieurs petits sanctuaires n'abritant que quelques individus. Ces îlots ne peuvent se maintenir de manière autonome. Ils ne subsistent sans doute que par l'immigration depuis des noyaux de population. Leur maintien est important pour le rôle de relais qu'ils jouent entre les différents noyaux, en empêchant leur isolation.

–une *extension* suisse d'un important noyau de population français qui joue le même rôle que les îlots-relais.

5.3. *Aperçu du le plan d'action proposé*

La description du plan d'action dépasse le cadre de cet article et nous nous limiterons à citer les principaux thèmes abordés.

Les mesures de protection proposées concernent essentiellement la gestion sylvicole et la limitation du dérangement.

Les mesures de gestion sylvicole, qui doivent être confiées à l'appréciation et à la compétence du corps forestier, doivent surtout permettre de combattre l'évolution actuelle de fermeture du sous-bois par le hêtre qui a été constatée dans de nombreux secteurs.

Le dérangement doit être canalisé hors des secteurs sensibles par deux approches qui doivent être menées par la Conservation de la faune:

–concertation avec les principaux organisateurs d'activités humaines (armée, offices du tourisme, organisateurs de manifestations, etc.) afin de canaliser ces activités dans les secteurs et durant les périodes les moins sensibles. Cette concertation devrait devenir incontournable pour toute activité entreprise dans les périmètres à Grand tétras;

–fermeture d'une partie du réseau de routes forestières au public, afin de diminuer l'accessibilité des sanctuaires à Grand tétras et mise en place d'un contrôle plus strict des interdictions de circuler sur les routes forestières sans barrière afin d'enrayer l'augmentation de ce type de dérangement.

Ces restrictions devraient permettre de concentrer les dérangements dans les zones peu favorables au Grand tétras, en particulier les prés-bois très ouverts, les massifs de plus basse altitude et les secteurs déjà dérangés et abandonnés par les Grands tétras.

La concrétisation de ces actions implique la poursuite et l'intensification de la collaboration ébauchée avec les autres acteurs importants des paysages du Haut-Jura, à savoir les propriétaires et les autorités communales concernées, les forestiers, les surveillants de faune, les organisateurs d'activités de loisirs, l'armée, les naturalistes, les photographes amateurs et le grand public dans son ensemble.

5.4. *Compatibilité avec la protection d'autres espèces*

La mise sur pied d'un projet de protection pour la sauvegarde d'une espèce pose immédiatement la question de son impact sur les autres espèces.

La priorité donnée au Grand tétras s'explique par son statut précaire et par l'importance particulière des populations vaudoises au niveau suisse et transnational. Toutes les mesures visant à créer des zones relativement préservées du dérangement devraient s'avérer favorables pour de nombreuses espèces, y

compris celles qui sont plus ou moins menacées (MARTI 1993, MORIER-GENOUD 1994). L'autre gallinacé forestier par exemple, la Gelinotte, a une niche écologique différente du Grand tétras. En effet la Gélinotte est une espèce des milieux pionniers denses, alors que le Grand tétras est caractéristique des vieilles forêts ouvertes (avec des milieux pionniers ouverts). Toutefois, cette contradiction dans les besoins n'est qu'apparente. En effet, la taille des domaines vitaux est très différente (30-50 ha pour un mâle de Grand tétras, 5 ha pour une Gélinotte). Il est donc fréquent d'avoir une forêt favorable au Grand tétras sur 50 ha mais parsemée de milieux favorables à la Gélinotte. En fait, les mesures proposées dans ce rapport sont pour la plupart fortement favorables aussi à cette deuxième espèce ainsi qu'à d'autres espèces appréciant les forêts ouvertes. Les seuls aménagements particuliers où la problématique de cette espèce devra être prise en compte relèvent du traitement forestier du sous-bois, où des mesures spécifiques pourraient être souhaitables.

6. ET POUR FINIR...

Le Grand tétras se trouve aujourd'hui à un tournant dans le canton de Vaud. D'une part, l'espèce a fortement décliné dans toute l'Europe centrale et se retrouve affaiblie par de nombreuses menaces; d'autre part, le Jura vaudois abrite encore une population importante. Si elle pouvait être correctement protégée et maintenue, cette population vaudoise formerait, avec les populations des trois départements français voisins, une population viable à long terme et d'intérêt international. D'importants efforts de protection sont également mis en œuvre du côté français.

La protection d'une espèce comme le Grand tétras constitue un défi difficile à relever face aux intérêts souvent contradictoires entre les activités de délassement, les utilisations monétarisées de l'espace montagnard et la protection de la faune. Il n'y a pas de contradiction de principe entre l'exploitation sylvicole et le maintien de l'espèce. Au contraire, des interventions sont même nécessaires pour modifier certaines évolutions du milieu qui ne se font pas toujours dans un sens favorable à l'espèce. Quant à la préservation d'espaces suffisamment tranquilles, si elle constitue une contrainte difficile à faire passer dans le contexte de la «société des loisirs», une gestion rigoureuse et précise de l'espace devrait permettre de trouver des compromis acceptables.

Un programme de protection nécessite la mise en œuvre de mesures dans de nombreux domaines. Les mesures de gestion forestière agissant sur la qualité du milieu sont souvent des mesures qui ne développent tous leurs effets qu'à long terme. L'effort demandé aux responsables de la gestion forestière n'a pas de sens si ces mesures de gestion ne sont pas complétées par des mesures de protection efficaces contre le dérangement.

L'histoire du Grand tétras et de sa protection est jalonnée de rapports d'étude, avec des bilans alarmants et des catalogues de mesures à prendre. A eux seuls, ces rapports n'ont jamais permis de redresser la situation. Notre souhait est que cette étude puisse contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui puissent aider à conserver dans le canton de Vaud l'oiseau qui est, pour beaucoup, la plus impressionnante incarnation de la forêt sauvage et primitive.